

D’Federatioun vun den Psychotherapeuten fixéiert den Tarif

Zanter 2017 setzt sech d’FAPSYLUX asbl dofir an, datt all Mënsch mat enger psychescher Erkrankung, Zougang zu enger qualitativ héichwäerteger psychotherapeutescher Behandlung kritt. Am Psychotherapeutesgesetz vun 2015 ass festgehalen, dat d’CNS Verantwortung iwwerhuele muss, de Patient bei den Therapiékäschten finanziell ze entlaaschten. Leider kënnt d’CNS dëser Verantwortung bis ewell nach net no.

Vir dem Patient déi héich qualitativ psychotherapeutesch Behandlung ze garantéieren déi d’Gesetz virgesäit, leescht e Psychotherapeut 24 Therapiestonne mam Patient pro Woch an donieft leescht en déi Aarbecht déi direkt an indirekt dermat zesummen hänkt wéi z.B. Vir- a Nobereedung vun den Therapiestonnen, Dokumentatioun, Supervisioun a Weiderbildung. Ouni des Aarbecht fir de Patient, kann d’Qualitéit vun der Psychotherapie net gesécher ginn. Sou entsprechen 24 Therapiestonnen engem Opwand vun enger Aarbechtswoch vu 40 Stonnen.

Zousätzlech huet de Psychotherapeut fix Käschten: Loyer, Kotisatiounen un d’Sozialversécherungen, Weiderbildungs- a Supervisiounskäschten.

Deementspriechend huet d’FAPSYLUX asbl den 9. Mäerz 2022 all Psychotherapeuten en Tarif vun 175€ pro Therapiestonn recommandéiert. Dësen Tarif entsprécht dem Gehalt vun engem Salaré am sozialen oder Gesondheitssecteur mat engem Ofschloss no 5 Joer universitärem Studium, woubäi de Psychotherapeut fir ze schaffen eng 8-järeg universitär Formatioun muss hunn.

Vu datt mir wëssen wéi wichteg d’mental Gesondheet ass, an d’CNS weiderhin d’Psychotherapie net rembourséiert, ass et evident, dat d’Psychotherapeuten de Patienten net dëse Montant vun 175€ verrechnen. Esou kompenséieren d’Psychotherapeuten de Fait, dat d’CNS, säit 2015, dës Prestatiounen net rembourséiert. Fir an Zukunft de Berufsstand ze sécheren an d’mental Gesondheet vun der Populatioun z’assurieren, ass et essentiell, dat de Psychotherapeut och fair par Rapport zu anere Beruffer remuneréiert gëtt.

Qui sommes-nous ? En 2017, la Fédération des associations représentant des Psychothérapeutes au Grand-Duché de Luxembourg (FAPSYLUX) a été créée dans le but de représenter les psychothérapeutes dans les rapports avec les organismes de sécurité sociale, de négocier et de conclure une convention collective tarifaire rendue obligatoire par la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute. Dans ce contexte, la FAPSYLUX asbl considère comme essentiel de

- mettre en place un cadre de prise en charge permettant au patient l’accès libre au psychothérapeute de son choix, le bénéfice d’une prise en charge de qualité respectant les avancées de la science ainsi que la déontologie de la profession ;
- s’investir pour la reconnaissance du métier de psychothérapeute avec toutes les particularités qu’implique cette nouvelle profession.

La fédération des psychothérapeutes fixe le tarif

Depuis 2017, la FAPSYLUX asbl s'investit pour que toute personne souffrant d'un trouble mental ait accès à une prise en charge psychothérapeutique de qualité. La loi de 2015 qui définit la profession de psychothérapeute prévoit que la CNS soulage financièrement les patients en prenant en charge une partie des coûts de la psychothérapie. Malheureusement, jusqu'à ce jour, la CNS ne s'acquitte pas encore de cette responsabilité.

Pour garantir au patient des soins psychothérapeutiques de qualité, le psychothérapeute preste 24 heures de thérapie avec le patient par semaine et à côté il accomplit des tâches qui y sont liées directement ou indirectement telles que, par exemple, la préparation et le suivi de la séance, la documentation, la supervision et la formation continue. Sans ce travail pour le patient, la qualité de la psychothérapie ne peut être garantie. De ce fait, les 24 heures de psychothérapie correspondent à une semaine de travail de 40 heures.

De plus, le psychothérapeute doit couvrir des frais fixes : loyer, cotisations aux assurances sociales, frais de formation continue et de supervision.

En conséquence, le 9 mars 2022, la FAPSYLUX asbl a envoyé à tous les psychothérapeutes une recommandation tarifaire de 175€ par séance d'une heure. Ce tarif correspond au salaire d'une personne avec un diplôme universitaire de 5 ans dans le secteur social et de santé, tout en sachant que la loi impose au psychothérapeute une formation universitaire de 8 ans.

Vu que nous savons combien la santé mentale est importante et que le remboursement de la CNS se fait attendre, il est évident que les psychothérapeutes ne facturent pas le montant de 175€ aux patients. Ainsi, les psychothérapeutes continuent à compenser le fait que la CNS ne rembourse pas ces prestations depuis 2015. Pour que l'avenir de la profession soit garanti et ainsi la santé mentale de la population assurée, il est essentiel que le psychothérapeute soit rémunéré de façon équitable par rapport aux autres professions.

Qui sommes-nous ? En 2017, la Fédération des associations représentant des Psychothérapeutes au Grand-Duché de Luxembourg (FAPSYLUX) a été créée dans le but de représenter les psychothérapeutes dans les rapports avec les organismes de sécurité sociale, de négocier et de conclure une convention collective tarifaire rendue obligatoire par la loi du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute. Dans ce contexte, la FAPSYLUX asbl considère comme essentiel de

- mettre en place un cadre de prise en charge permettant au patient l'accès libre au psychothérapeute de son choix, le bénéfice d'une prise en charge de qualité respectant les avancées de la science ainsi que la déontologie de la profession ;
- s'investir pour la reconnaissance du métier de psychothérapeute avec toutes les particularités qu'implique cette nouvelle profession.